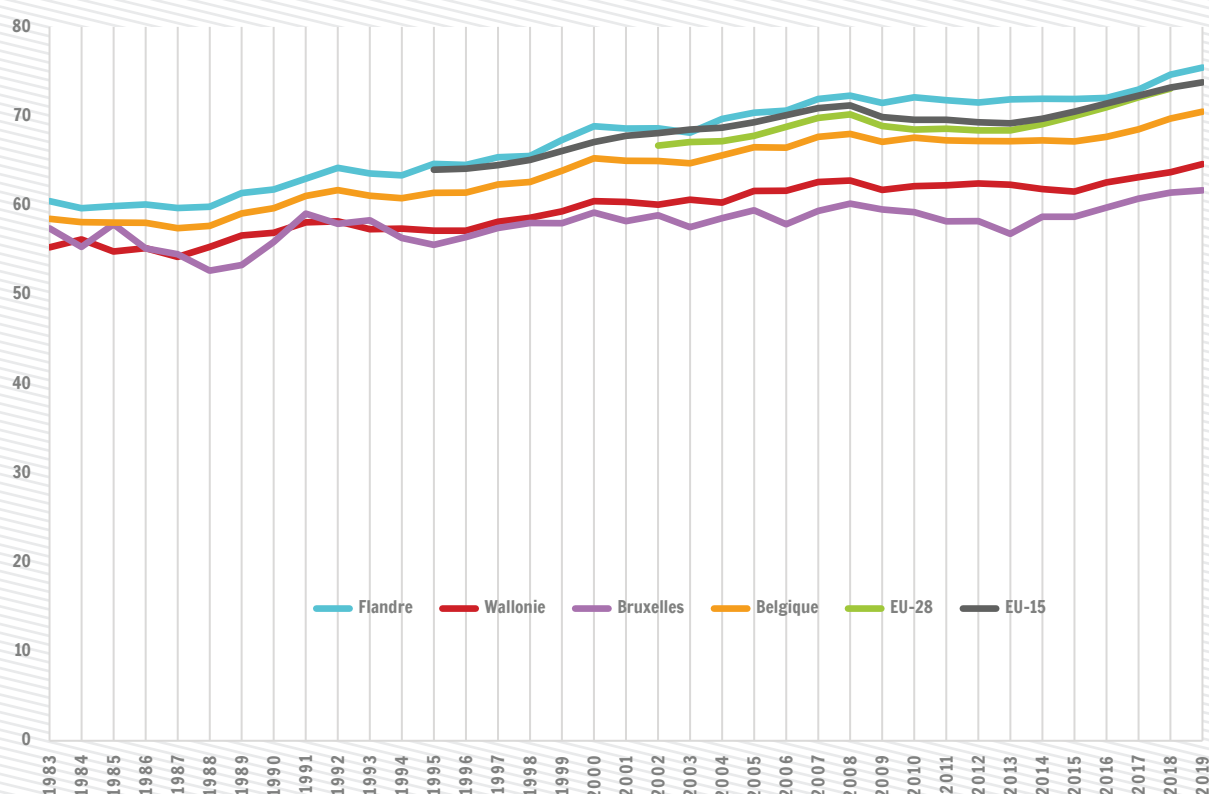


Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

64,6%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2019, alors que le taux européen était de 73,9 %

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans par régions belges et moyennes belge et européennes



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 21/04/2020 - Steunpunt Werk

En 2019, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (64,6 %) reste inférieur à la moyenne belge (70,5 %), aux moyennes européennes (73,9 % pour l'Europe des 28 et 73,1 % pour l'Europe des 27 - sans le Royaume Uni à partir de 2020 - et 73,8 % pour l'Europe des 15) et au taux flamand (75,5 %) mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (61,7 %).

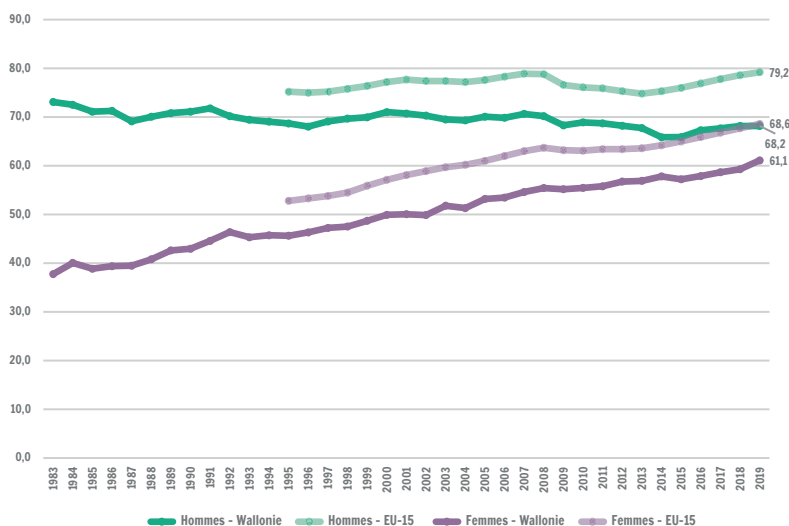
Dans le cadre de la stratégie européenne EU-2020, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans qui a été sélectionné comme indicateur cible. L'objectif européen est d'arriver à ce que 75 % des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, un objectif de 73,2 % à cet horizon a été fixé dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011).

C'est également ce taux qu'a sélectionné le Gouvernement wallon dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 pour fixer le taux d'emploi cible de 68,7 % en 2025, soit une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport au taux de 2018 et 4,1 points par rapport au taux de 2019.

A noter que ce taux est estimé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme il est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'emploi wallon des 20-64 ans se situait en 2019 entre 63,9 % et 65,4 %.

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en Wallonie et dans l'Europe des 15



Le taux d'emploi des femmes montre une tendance à la hausse, aussi bien au niveau wallon qu'au niveau de l'Europe des 15, presque ininterrompue depuis le début de la période d'observation. Le taux d'emploi des hommes est, quant à lui, plus stable et a eu tendance à baisser. Toutefois, on observe depuis 2015, une légère tendance à la hausse en fin de période.

Le taux d'emploi des femmes reste inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2019, en Wallonie, 61,1 % des femmes en âge de travailler (20-64 ans) avaient un emploi contre 68,2 % des hommes. Au niveau européen (EU-15) ces taux étaient respectivement de 68,6 % et 79,2 %.

Dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011), l'objectif de taux d'emploi des femmes en 2020 a été fixé à 69,1 %.

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 21/04/2020 - Steunpunt Werk

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études. C'est pourquoi l'objectif européen concerne les 20-64 ans et non les 15-64 ans.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour l'interprétation correcte de la série chronologique, il faut tenir compte des changements méthodologiques intervenus en 1999 et en 2017.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux : <https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/>

Personnes de contact : Didier Henry (dhe@iweps.be) et Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mai 2021